

AIDE À L'ACHAT VÉLO 2025



+ d'infos: www.cc-genevois.fr

Dans le cadre de la politique de développement des modes doux et pour inciter les habitants du territoire à utiliser le vélo pour leurs déplacements domicile-travail et personnels, la Communauté de communes du Genevois fait évoluer son dispositif d'aide à l'achat en 2025.

EN 4 QUESTIONS-CLÈS

Quelle aide pour l'achat d'un vélo?

La CCG plafonne ce dispositif d'aide à l'achat d'un vélo à une enveloppe annuelle de 25 000€ pour 2025.

Sont concernés par l'aide : les vélos classiques mécaniques, les vélos à assistance électrique munis de batterie sans plomb, les vélos cargos et les vélos adaptés

À qui s'adresse cette aide?

Cette aide s'adresse aux personnes âgées de plus de 18 ans habitant sur l'une des 17 communes de la CCG.

Comment l'obtenir?

Pour bénéficier de l'aide, votre vélo doit être neuf ou d'occasion (avec garantie), avoir été acheté dans un magasin spécialisé en Auvergne Rhône-Alpes au cours de l'année et conforme à la réglementation. Ensuite, déposer un dossier sur www.cc-genevois.fr (rubrique se déplacer / à vélo).

Qui contacter?

Vérifier votre éligibilité à cette aide financière en vous rendant sur le site www.cc-genevois.fr.

Pour toute question: velo@cc-genevois.fr

BON À SAVOIR

L'aide de la CCG est cumulable avec les éventuelles aides proposées par les autres collectivités.

+ D'INFOS: WWW.CC-GENEVOIS.FR (RUBRIQUE VOUS DÉPLACER / A VÉLO)